

Arrêté n° 2024-173
portant création d'emplois dans le cadre
de la mission Appui Territorial

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2020-49 du 12 novembre 2020 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois annexés au présent arrêté pour satisfaire les besoins de la mission Appui Territorial pour l'année 2024 ;

Arrête :

Article 1 :

Pour la période du 28 février au 30 novembre 2024, il est procédé à la création de 4 emplois dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 MAR. 2024

Le Président,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Filière	Catégorie	Grade	Quotité tps de travail	Motif de recrutement	Date de création	Date de suppression	Nombre de postes
<i>Administrative</i>	B	<i>Rédacteur</i>	35/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	04/03/2024	30/11/2024	1
<i>Administrative</i>	B	<i>Rédacteur</i>	35/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	04/03/2024	30/11/2024	1
<i>Administrative</i>	B	<i>Rédacteur</i>	35/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	04/03/2024	30/11/2024	1
<i>Administrative</i>	A	<i>Attaché</i>	12/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	28/02/2024	28/04/2024	1